

Séance du 09 juin 2008

L'an deux mille huit, le neuf juin à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-François LAMOTTE, Maire.

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs Lamotte Jean-François, Maire – Lahaye Jean-François, Adjoint – Chardot Bernard – Lohier Florence – Travert Françoise – Lacour Sylvain – Guiffard Marylène – Legars Yves – Desvergez Bernadette -

Absente excusée : MM Lecesne Patrice – Pons Jean-Noël
Secrétaire de séance : Melle Françoise TRAVERT

Toiture de l'église

Le maire rappelle au conseil municipal que la tempête du 9 et 10 mars 2008 a endommagé la toiture de la chapelle de l'église (versant est). Un dossier a été constitué auprès de l'organisme d'assurance « Groupama ». Une expertise a été effectuée.

Le conseil municipal :

- accepte le devis établi par M. Emile LIOULT domicilié à Benoistville d'un montant de 18338€TTC
 - approuve le règlement par Groupama d'une indemnité immédiate de 13975€et le versement d'une indemnité différée (paiement au reçu des factures) de 3667€soit une franchise de 696€restant à charge de la commune.
 - Décide l'ouverture et les virements de crédits suivants :
- ❖ Section fonctionnement, recettes, article 7788, produits exceptionnels et divers : +17642€
 - ❖ Section fonctionnement, dépenses, article 678, autres charges exceptionnelles : -696€(en diminution)
 - ❖ Section fonctionnement, dépenses, article 023, virement à la section d'investissement: +18338€
 - ❖ Section investissement, recettes, article 021, virement de la section fonctionnement : +18338€
 - ❖ Section investissement, dépenses, article 2313, toiture église : +18338€

Salle Saint Pierre / convention avec les associations

Le conseil municipal :

- fixe les conditions d'utilisation de la salle Saint Pierre (annexe de la mairie)
- approuve le modèle de convention ci-annexé qui sera établi avec chaque association communale désirant utiliser la salle.
- Rappelle que M. Yves Legars est chargé de la gestion, Mlle Françoise Travert étant suppléante.
- Autorise le maire à signer les conventions et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Garderie périscolaire RPI Héauville Helleville

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 18 avril 2008, il a donné un avis favorable au paiement de la garderie périscolaire par tickets cesu (Chèque Emploi Service Universel) délivrés par les employeurs.

Il s'est avéré que lors de l'établissement du dossier d'affiliation, le centre de remboursement des titres cesu demande :

- 35.28€ pour frais d'établissement du dossier d'affiliation.
- A chaque demande de remboursement, soit en moyenne une fois par mois : 4.90€
Cette somme est forfaitaire qu'il y ait un ou plusieurs cesu présentés.
- Une commission qui est variable en fonction du montant des titres cesu dans la remise considérée et du circuit de remboursement choisi.

Après débat, le conseil municipal :

- confirme son acceptation du paiement par tickets cesu de 15€ minimum
- Décide que les frais d'établissement du dossier d'affiliation (35.28€) seront pris en charge par la commune.
- Décide que la participation financière actuellement demandée aux parents (délibération du conseil municipal en date du 13 juillet 2007) sera augmentée de 2% lorsque le paiement sera effectué en tickets cesu.
- Décide que les frais de remboursement à savoir 4.90€ par mois seront supportés par les parents payant par tickets cesu et ceci au prorata du nombre de payeurs.

Sécurisation et aménagement VRD du bourg

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mars 2008, ayant pour objet : sécurisation et aménagement VRD du bourg / décision modificative n°1,

Considérant que la commission d'Appel d'Offres du groupement de commande a déclaré le lot 4 infructueux, car il dépassait 67% de l'estimation du maître d'œuvre,

Considérant que l'estimation du maître d'œuvre se trouve être correcte (11500€ HT),

Un groupement de commandes ayant comme intérêt d'obtenir des offres économiquement les plus avantageuses, il est proposé au conseil municipal de sortir ce lot du groupement.

Le conseil municipal accepte cette proposition et autorise le maire à signer le futur marché et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Commission Communale des Impôts Directs

Le conseil municipal propose les personnes suivantes au service départemental des impôts afin de désigner 6 membres titulaires et 6 membres suppléants qui formeront la commission communale :

Représentants titulaires : MM Chardot Bernard – Lacour Sylvain – Lahaye Jean-François – Pons Jean-Noël – Bollut Jean-Michel – Henryon Florence – Dolbec Jérôme - Sarchet Jean – Delaunay Robert – Gobert Laurent – Simon Bernard (Tréauville)

Représentants suppléants : MM Lohier Florence – Guiffard Marylène – Travert Françoise – Desvergez Bernadette – Lecesne Fabrice – Darçon Isabelle – Lebourgeois Louis – Omont Philippe – Lemenand Madeleine – Levavasseur Hubert – Couppey Christel – Bougrel Brigitte (Cherbourg-Octeville)

Fleurissement

Le maire informe le conseil municipal que des jardinières ont été achetées. Elles vont être réparties à la mairie, au calvaire, sur le mur du cimetière ... Le conseil municipal autorise le maire à régler cette dépense.

Questions diverses

Il est décidé de faire, une fois dans l'année, l'épavage des chemins ruraux. Un deuxième devis a été demandé.